

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Création de la halte de Sainte-Musse (Toulon)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF Réseau

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Sébastien LEQUEUX

RCS / SIRET

4 1 2 | 2 8 0 | 7 3 7 | 0 0 3 1 0

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5° b)                             | Création d'une halte ferroviaire                                                                                                                                     |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une halte ferroviaire (Ligne 930 000 / PK 70+500 ) dans le quartier Sainte-Musse à Toulon, constituée:

- de quais latéraux de 220 mètres de longueur;
- d'une passerelle d'accès aux quais équipée d'escaliers et d'ascenseurs, permettant d'enjamber les voies;
- d'un espace voyageur ouvert équipé d'une billetterie, de bornes de contrôle d'accès ainsi que d'un local vélo et d'un local technique.

Le projet nécessite la démolition d'une ancienne maison garde-barrière.

#### 4.2 Objectifs du projet

La halte de Sainte-Musse constituera le second arrêt dans la ville de Toulon.

La création de la halte permettra la desserte du quartier Sainte-Musse et notamment ses zones résidentielles, ses équipements inter-communaux tels que l'hôpital, le lycée Rouvière et le complexe sportif Léo Lagrange ainsi que ses commerces et activités localisés le long de l'autoroute A57.

La halte permettra également une interconnexion avec le futur transport en commun en site propre porté par l'agglomération toulonnaise.

La création de la passerelle piétonne ainsi que des ascenseurs permettra une meilleure accessibilité du plus grand nombre au transport ferroviaire dans un objectif de favoriser la mobilité durable.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la création de deux quais latéraux, d'une passerelle équipée d'escaliers et d'ascenseurs ainsi que d'un bâtiment technique. Le projet comprend également la démolition de l'ancienne maison garde-barrière en extrémité de l'impasse Abbé Edmond Eude.

La durée des travaux est de 30 mois et l'objectif de mise en service est l'été 2022. Les travaux seront réalisés selon le phasage suivant:

- Démolition de la maison garde-barrière dès obtention des autorisations nécessaires (permis de démolir avec au préalable un diagnostic amiante). Cet emplacement pourrait être utilisé pour l'implantation des installations de chantier
- Travaux préparatoires: dévoiement des réseaux, débroussaillage, élagage et éventuellement coupe de quelques arbres le long de la rue André Blondel

- Travaux de voie ferrée (ripage de la voie de quelques centimètres seulement) et de génie civil (réalisation des quais et fondations de la passerelle et ascenseurs): ces travaux représentent les 3/4 de l'opération. Autour d'eux seront planifiés et coordonnés les travaux de passerelle, de réseaux (Télécom, ERDF, SNCF...), VRD, etc.

De modestes travaux de terrassement seront nécessaires pour les fondations de la passerelle et la réalisation de murs de soutènement.

En parallèle auront lieu les travaux de création du bâtiment d'entrée de la halte et les travaux d'équipements des quais.

Par ailleurs, des reprises de la chaussée et de la piste cyclable au droit de la halte sont à prévoir pendant la phase chantier, et une réduction de la largeur de la piste cyclable au droit de la halte (mise aux normes) pourrait être nécessaire en phase exploitation.

Certains travaux de voie ferrée nécessiteront de travailler soit de nuit (sans circulation), soit de jour avec interruption des circulations.

Des limitations temporaires de vitesse des trains à 30 ou 40 km/h pourront être mises en place, surtout pour les travaux qui altèrent la stabilité de la voie comme la réalisation des fondations des quais ou des ascenseurs.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de la halte de Sainte-Musse permettra d'améliorer la desserte de la métropole toulonnaise en créant une nouvelle porte d'entrée dans l'agglomération et d'assurer la desserte d'équipements spécifiques.

Cette nouvelle desserte permettra de renforcer l'intermodalité grandissante au sein de l'aire toulonnaise puisqu'elle sera connectée aux aménagements du site propre BHNS déjà réalisés sur le secteur, ainsi qu'aux aménagements du projet de TCSP qui prévoit un arrêt du quartier depuis l'autoroute A57.

L'étude exploitation réalisée par SNCF Réseau permet de démontrer que cette nouvelle desserte n'entraînera aucune dégradation du système ferroviaire sur la ligne 930 000 (perte de temps inférieure à 10 secondes pour les trains qui ne s'y arrêtent pas).

Les prévisions de fréquentation sont de 96 000 voyageurs / an à l'horizon de la mise en service du projet.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (en cas de mise en place de piézomètres ou en cas de pompages lors des travaux de réalisation des fondations), Dérogation à l'arrêté préfectoral du Var du 20 septembre 2002 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage, Permis de démolir pour la démolition de l'ancienne maison garde-barrière, un ou plusieurs procédures d'occupation temporaire, Autorisation au titre de l'accessibilité et de la sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).

Procédure de gestion du foncier (de type cession amiable entre personnes publiques) si impacts avérés sur domaine public communal.

Par ailleurs, des investigations naturalistes réalisées en avril 2018 viendront confirmer la nécessité ou non de réaliser une demande de dérogation à la protection stricte des espèces. Néanmoins cela paraît peu probable au vu de l'environnement anthropisé de la zone de travaux.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur(s)              |
|------------------------------|------------------------|
| Longueur des quais           | 220 m                  |
| Largeur des quais            | Entre 2,5 m et 6 m     |
| Longueur de la passerelle    | Entre 15 m et 20 m     |
| Largeur de la passerelle     | entre 1,4 m et 3,5 m   |
| Hauteur de la passerelle     | Entre 6 m et 10 m      |
| Surface de l'espace voyageur | Entre 150 m2 et 200 m2 |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue André Blondel à Toulon, à l'est de  
l'autoroute A57.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5° 58 ' 20 " E Lat. 43° 7 ' 29 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Toulon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Toulon, commune riveraine de la mer                                                                                                                                                                                                                                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Préfet du Var a approuvé le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - Échéance 2 des voies ferrées (PPBE2 VF) le 17 octobre 2016.<br><br>La ligne 930 Marseille-Vintimille sur laquelle la halte de Sainte-Musse est envisagée est concernée par ce PPBE. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                                                                                                                                                                                       |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Toulon est couverte par un PPRN (PPR Toulon) portant sur les aléas mouvement de terrain et inondation, approuvé le 20/12/2013 et par un PPRT (PPR militaire pyrotechnique Toulon) enquêté le 01/03/2013.<br><br>L'emplacement du projet n'est en revanche concerné par aucun risque naturel ou technologique, à l'exception d'un aléa sismique faible. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site issu des bases de données Basias ou Basol n'est identifié.<br>La pollution liée à l'activité ferroviaire doit être relativement limitée (zone de pleine voie). Un diagnostic des terres excavées permettra de confirmer cette première analyse.                                                                                                           |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                                                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>                                                                                                                                                 | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| D'un site Natura 2000 ?                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'emplacement envisagé de la halte se situe à plus d'un kilomètre de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Mont Caume-Mont Faron-Forêt domaniale des Morières (FR9301608)                                                                                                                                                                                           |
| D'un site classé ?                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'emplacement envisagé de la halte se situe à plus d'un kilomètre du Mont Faron                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En fonction de son niveau, nécessité de rabattre temporairement la nappe pour la réalisation des travaux de fondation de la passerelle (les premiers résultats des sondages géotechniques indiquent néanmoins la présence d'une nappe à 6,5 m de profondeur).<br>La nappe correspond à la masse d'eaux souterraines Formations variées de la Région de Toulon (FRDG514).<br>Une étude spécifique permettra de déterminer les modalités de pompage et de restitution de la nappe au milieu environnant après traitement et s'attachera à réduire au maximum les perturbations temporaires sur les eaux souterraines.              |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Seul un rabattement de nappe temporaire sera éventuellement nécessaire en fonction de son niveau pour la réalisation des travaux de fondation de la passerelle.<br>En phase exploitation, aucun effet sur les masses d'eaux souterraines n'est attendu.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet nécessite la réalisation de fondations peu profondes pour la construction de la passerelle et d'un mur de soutènement le long de la zone d'habitation bordant la voie ferrée au sud. Ces fondations engendreront un faible volume de déblais dont les possibilités de réutilisation seront étudiées en fonction de la qualité des matériaux, en particulier pour la réalisation des quais.                                                                                                                                                                                                                             |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La réalisation de la halte nécessite l'apport de matériaux pour la réalisation des travaux de génie civil et de VRD: grave non traitée, enrobé, sable, ballast.<br>Ces matériaux proviendront de carrières ou de centrales localisées au plus proche de la zone de travaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les expertises naturalistes en cours permettront d'identifier les habitats et espèces en présence et leur sensibilité vis-à-vis du projet.<br>Le projet étant situé dans un contexte fortement anthropisé (hôpital, habitations, activités, autoroute), les enjeux vis-à-vis du milieu naturel sont estimés faibles.<br>Les abords de voie ferrée sont néanmoins susceptibles de constituer un habitat refuge pour certaines espèces inféodées aux milieux secs.<br>En phase chantier, toutes les mesures seront prises pour limiter les effets sur le milieu naturel: balisage des zones sensibles, adaptation des plannings... |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|           |                                                                                                                                    |                                                                            |                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                                                   | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                               | <input type="checkbox"/>                                                   | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Risques   | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                   | <input type="checkbox"/>                                                   | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                         | <input type="checkbox"/>                                                   | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|           | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                             | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <input type="checkbox"/>                                                   | Le projet permettra à la ligne 930 000 de desservir le quartier de Sainte-Musse et notamment son hôpital, sa zone d'activités, ses établissements scolaires et de loisirs, alors que Toulon ne possède jusqu'à maintenant qu'une seule gare au centre-ville (désengorgement de l'A 57). Les déplacements s'y feront essentiellement à pieds ou en bus (projet de TCSP sur A 57+ BHNS actuel). Le projet ne prévoit pas une augmentation de trafic de la ligne 930 000. Seule la phase chantier générera un trafic routier et ferroviaire supplémentaire.                               |
|           | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?                                                            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | La création de la halte n'entraîne pas de trafic supplémentaire sur la ligne, en revanche il est attendu un bruit de voisinage lié à l'arrêt des trains. Le projet prévoit la réalisation d'une étude acoustique qui permettra d'évaluer les nécessités de protection des riverains et de l'hôpital ainsi qu'une concertation au titre du Code de l'Urb. En phase chantier, des nuisances sonores liées au bruit des engins de chantier sont attendues et des interventions de nuit sont prévues (arrêt des circulations): interventions limitées, communication auprès des riverains. |

|           |                                                                                           |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase travaux: nuisances classiques liées aux circulations routières (véhicules chantier). Des prescriptions de maîtrise de ces circulations seront imposées aux entreprises.<br><br>En phase exploitation: La ligne étant électrifiée, pas de nuisance olfactive.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|           | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase exploitation: les circulations ferroviaires engendrent naturellement des vibrations. Cependant la ligne est déjà circulée et aucune augmentation de trafic ou de vitesse n'est prévue dans le cadre du projet.<br>En phase travaux: nuisances classiques des chantiers de travaux publics (travaux et circulations). Des prescriptions de maîtrise de ces vibrations seront imposées aux entreprises.                                                                                                                                                                                                   |
|           | Engendre-t-il des émissions lumineuses?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les quais et les ascenseurs et les escaliers de la passerelle seront éclairés pour des raisons de sécurité. L'utilisation d'équipements d'éclairage peu consommateurs ou « intelligemment » pilotés (détecteurs de présence) sera privilégiée. L'intensité des éclairages sera diminuée la nuit.<br>En phase travaux, éclairage temporaire pour les travaux de nuit. Des prescriptions de maîtrise de cet éclairage seront imposées aux entreprises.                                                                                                                                                             |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?                                                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase travaux: nuisances classiques d'émissions de poussière pour des chantiers de travaux publics (travaux et circulations). Des prescriptions de maîtrise de ces pollutions seront imposées aux entreprises.<br><br>En phase exploitation: La ligne étant électrifiée, pas de rejets dans l'air.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|           | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase exploitation: la surface imperméabilisée sera augmentée. Les eaux de ruissellement des quais et de la passerelle seront récupérées par un système d'assainissement réalisé dans le prolongement de celui existant.<br>En phase chantier: en fonction de son niveau, nécessité d'effectuer des prélèvements temporaires dans la nappe pour la réalisation des travaux de fondation de la passerelle. Des études spécifiques permettront de quantifier ces eaux de nappe et de déterminer un point de rejet adapté.                                                                                       |
|           | Engendre-t-il des effluents ?                                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|           | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | En phase chantier: La production de déchets sera maîtrisée, les déchets seront triés et acheminés en fonction de leur nature vers des filières agréées. Ils seront stockés dans des zones adaptées (bacs de rétention étanches pour déchets polluants par exemple), évacués dès que nécessaire et dans la mesure du possible, triés et valorisés.<br>L'entreprise veillera à leur bon suivi.<br>En cas d'éventuelles pollutions accidentelles, le chantier disposera de produits de neutralisation ou absorbants. Ces éléments seront repris comme une exigence dans le dossier de consultation des entreprises. |

|                                              |                                                                                                                                            |                          |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrimoine /<br>Cadre de vie<br>/ Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun élément remarquable du patrimoine n'est présent aux abords de l'emplacement envisagé de la halte. Le projet prévoit la création d'une passerelle d'accès aux quais qui viendra modifier le paysage environnant. Ce dernier est néanmoins déjà fortement anthropisé et marqué notamment par la présence de l'A57 passant au-dessus de la voie ferrée. Une étude architecturale et paysagère est prévue dans le cadre du projet afin d'insérer harmonieusement le projet et en particulier la passerelle. En phase chantier: Site déjà fortement remanié. En cas de découverte fortuite, contact ABF sans délai. |
|                                              | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La halte sera réalisée en zone UC du PLU de Toulon correspondant à une zone de tissu diversifié rassemblant grands et petits collectifs. Elle est réalisée sur un secteur déjà exploité par le fer, il n'y a donc pas de modification d'usage du sol mise à part la création d'un Établissement Recevant du Public (ERP).<br>L'espace étant déjà occupé autour de la future halte, le projet n'engendrera pas d'aménagements particuliers (constructions à usages d'habitation ou d'activités) à l'exception d'aménagements liés à la desserte de la halte et de connexion avec le futur TCSP.                       |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux nécessaires à la création de la halte sont en interface avec les travaux d'élargissement du pont de l'A57 (démolition et reconstruction) réalisés dans le cadre du projet d'élargissement de l'autoroute à 2X3 voies à la sortie du tunnel traversant Toulon. En effet, en fonction du calendrier prévisionnel de réalisation du projet d'élargissement du pont autoroutier (deux solutions actuellement envisagées, l'une prévoyant les travaux en 2021, l'autre en 2022), il est possible que les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de la halte de Sainte-Musse soient concomitants. Une bonne organisation des chantiers et une concertation étroite avec la société ESCOTA permettra de réduire les effets cumulés (notamment les impacts acoustiques, rejets de gaz à effet de serre, qualité de l'air en général).

Le projet est également en interface avec le projet de TCSP porté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée. L'itinéraire prévu dessert l'hôpital Sainte-Musse. Dans ce secteur, un site propre BHNS a déjà été réalisé sur une section allant de l'avenue Jean Loste à l'ouest du pont de l'A57 à la rue Deville au nord de l'hôpital, accompagné d'une piste cyclable à double sens, de trottoirs plantés et d'une station hôpital Sainte-Musse. L'insertion de la halte nécessite d'impacter les aménagements déjà réalisés au niveau de la rue Blondel dans le cadre du BHNS. Le projet sera conçu également en concertation étroite avec la Métropole afin de réaliser des aménagements cohérents et fonctionnels.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prévoit un certain nombre d'études spécialisées vouées à éviter, réduire voire compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine:

- une expertise naturaliste permettra d'identifier les sensibilités relatives aux habitats et espèces et de mettre en oeuvre des mesures en phase chantier (balisage des zones sensibles, adaptations de plannings, etc.), voire en phase exploitation (par exemple la mise en place de murs en gabions comme zones de refuge pour les lézards)
  - une étude architecturale et paysagère permettra d'assurer une insertion harmonieuse de la halte et en particulier de la passerelle dans son environnement
  - des pistes d'éco-conception seront recherchées, comme par exemple l'utilisation de matériaux nobles lorsque les référentiels ferroviaires le permettent, ou encore l'autonomie énergétique des équipements de la halte (panneaux solaires, gestion de l'éclairage, etc.)
  - une étude acoustique permettra d'estimer les effets du projet sur l'ambiance sonore et les éventuels besoins en protection
  - une étude hydraulique permettra de dimensionner correctement le système d'assainissement à mettre en place
- La mise en place d'un management environnemental permet d'intégrer l'ensemble des prescriptions environnementales de la conception du projet à sa mise en œuvre voire au-delà afin de limiter tout type de nuisances (pollution, vibrations ...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de la halte de Sainte-Musse est très localisé et se situe dans un secteur déjà largement anthropisé. Il ne nécessite que très peu de sorties des emprises ferroviaires. Les sensibilités environnementales sont réduites avec peu d'enjeux pressentis vis-à-vis du milieu naturel et du milieu physique. En revanche, les enjeux sont avérés concernant le milieu humain et en particulier le bruit, avec la présence de l'hôpital (établissement sensible) ainsi que des zones d'habitations au sud de la voie ferrée. La passerelle constitue également une sensibilité vis-à-vis du paysage, qui reste néanmoins assez faible au vu du contexte anthropisé. Le projet prévoyant l'ensemble des études spécialisées nécessaires et l'intégration des mesures ERC dans la conception étant assurée par la mise en place d'un management environnemental, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;                                                                                                                                                                                                                                                                    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/>            |

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

|  |   |
|--|---|
|  | X |
|--|---|

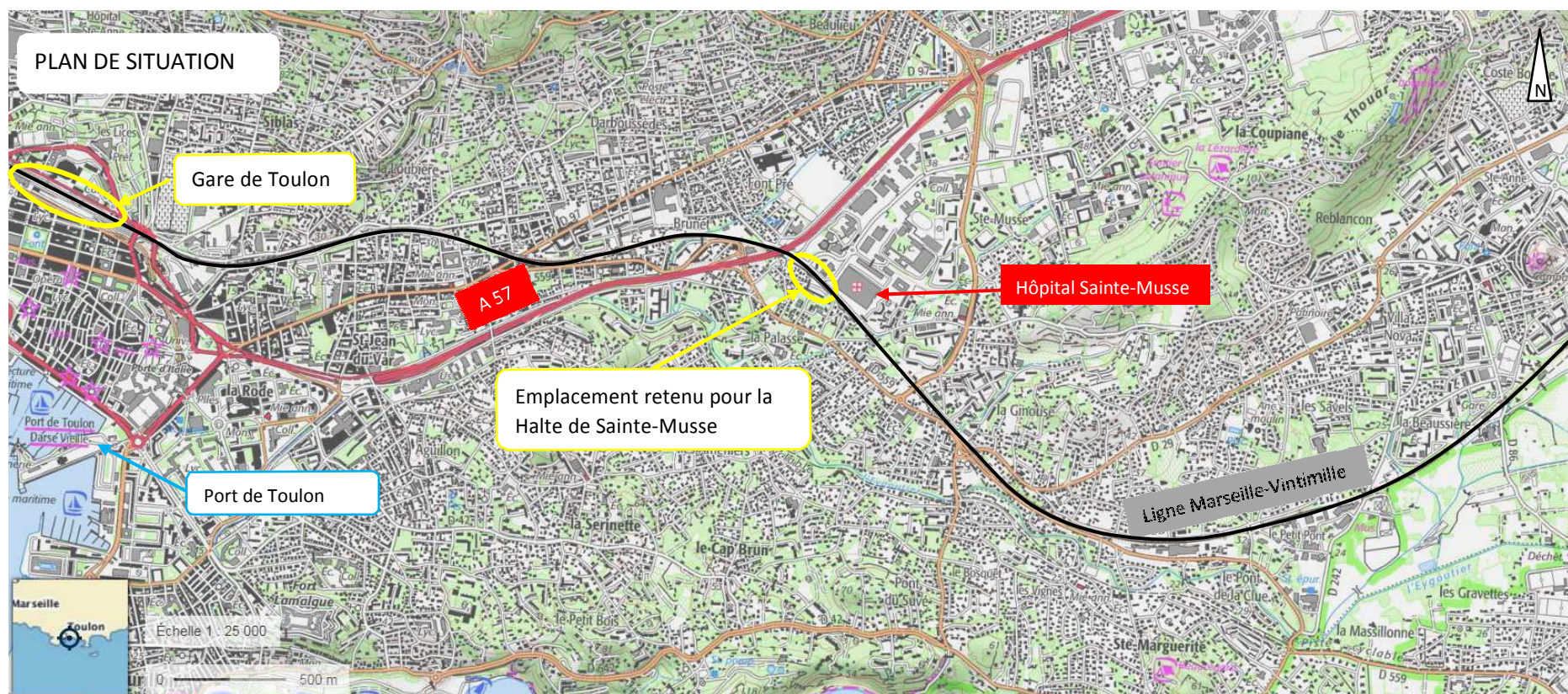
Fait à Marseille

le, 28/05/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Annexe 2 : Plan de situation (source : Géoportail, carte IGN)

### Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation (source : Géoportail, photographie aérienne)

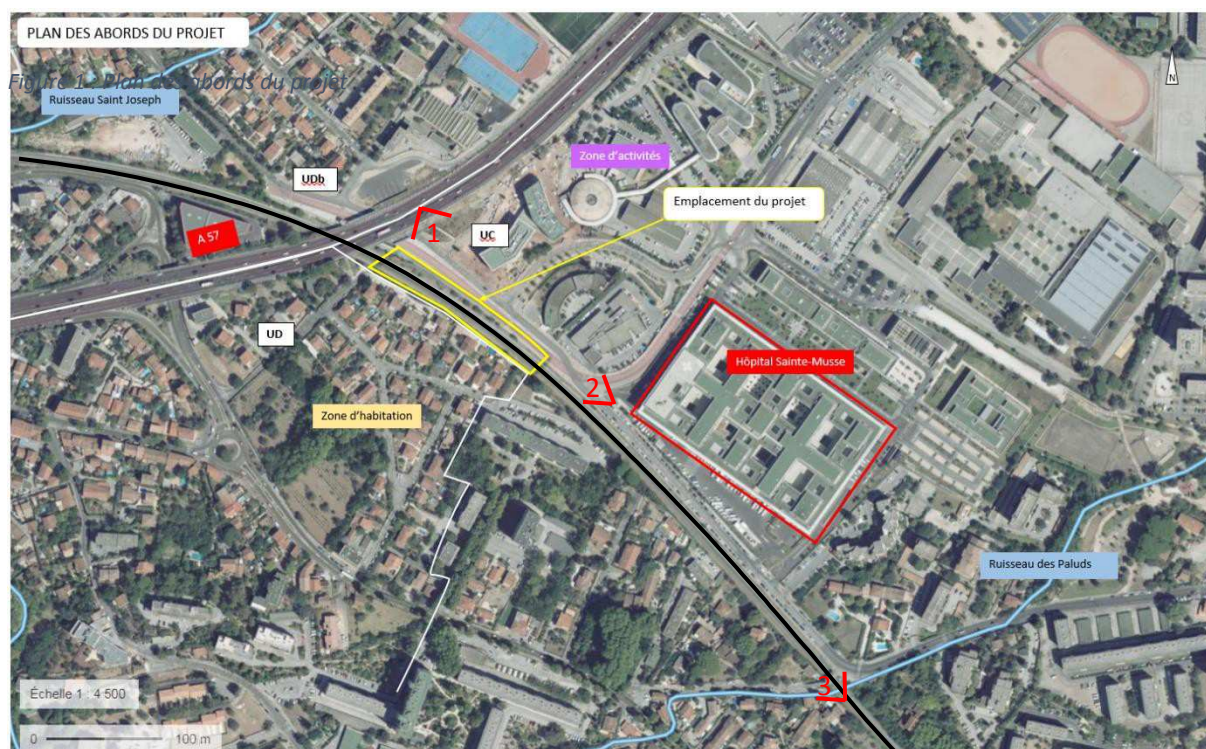


Figure 2 : plan des abords et repérage des photographies



1 : vue depuis la passerelle piétonne le long de l'autoroute (Systra, 25/03/18)



2 : vue depuis la rue André Blondel à hauteur du dépôt minute de l'hôpital Sainte-Musse (Systra, 25/03/18)



3 : vue de l'ancienne maison garde-barrière depuis la passerelle ville-ville (Systra, 19/04/18)

#### Annexe 4 : Plans du projet

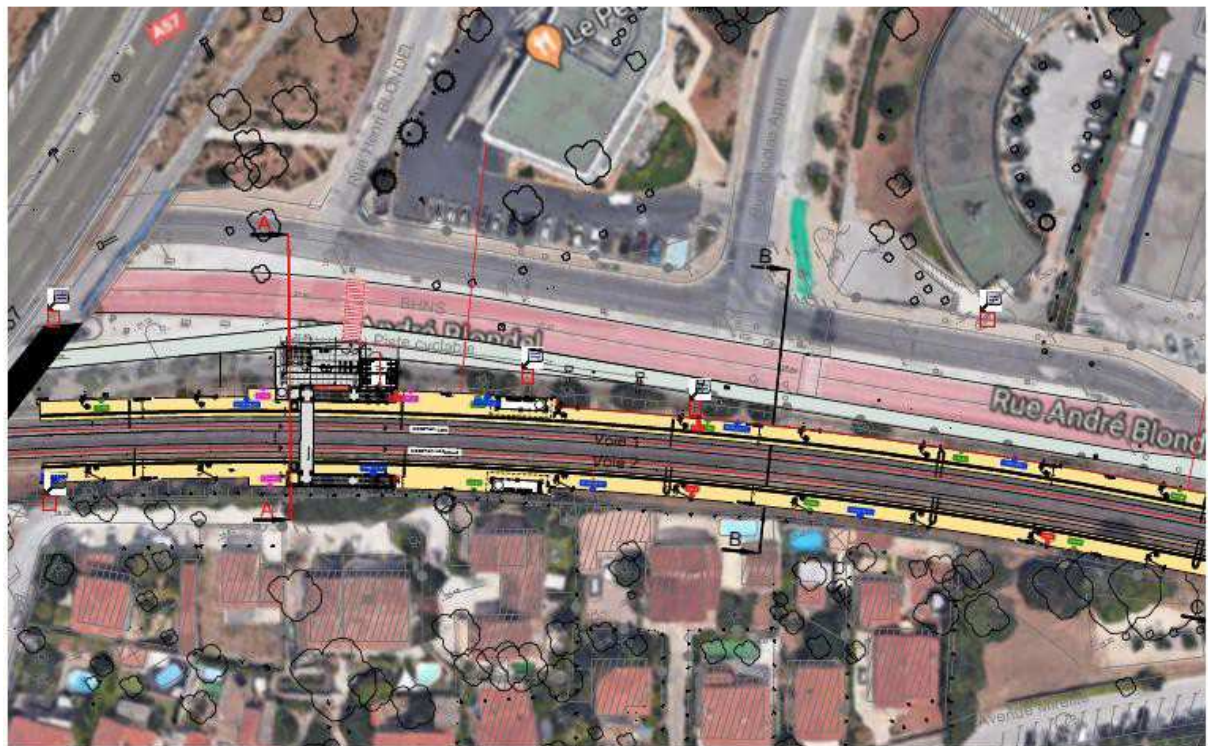


Figure 1 : vue en plan – Gares & Connexions, février 2018

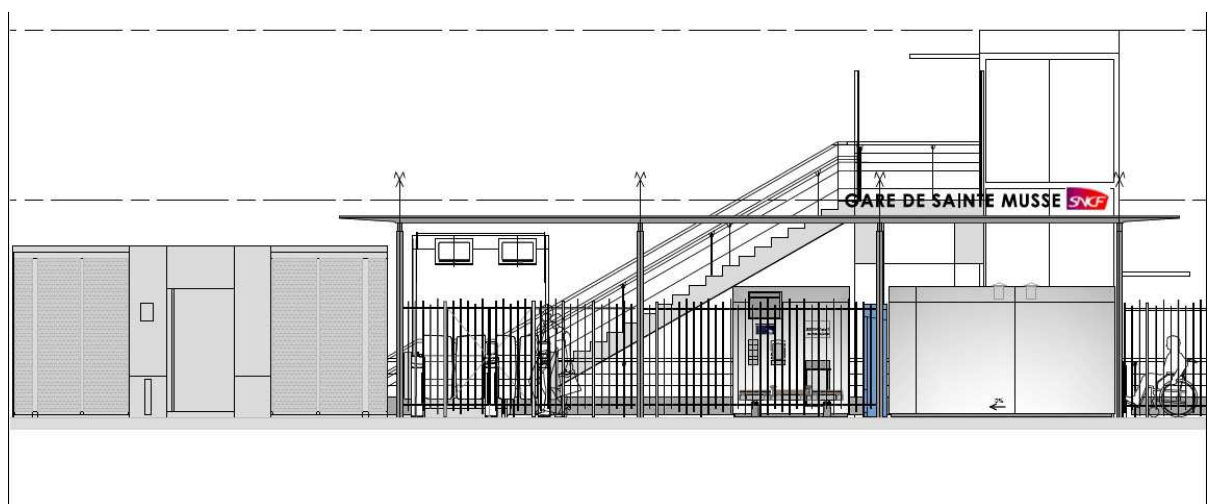
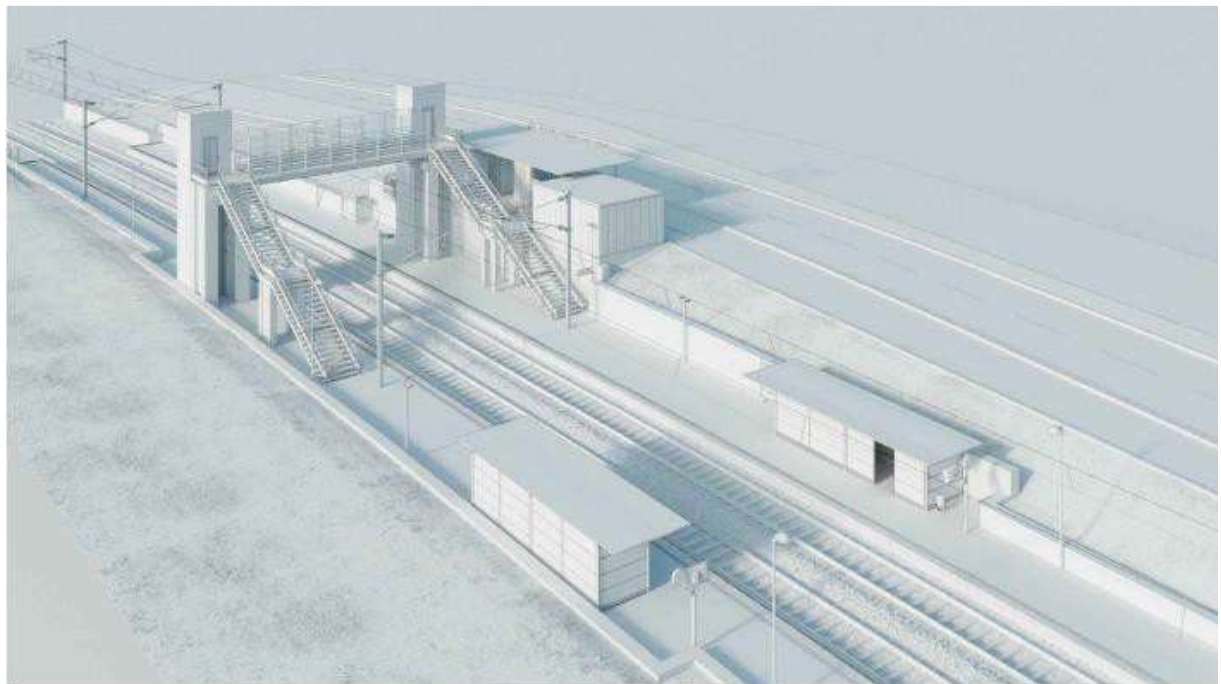


Figure 2 : Vue d'élévation côté nord – Gares & Connexions, février 2018

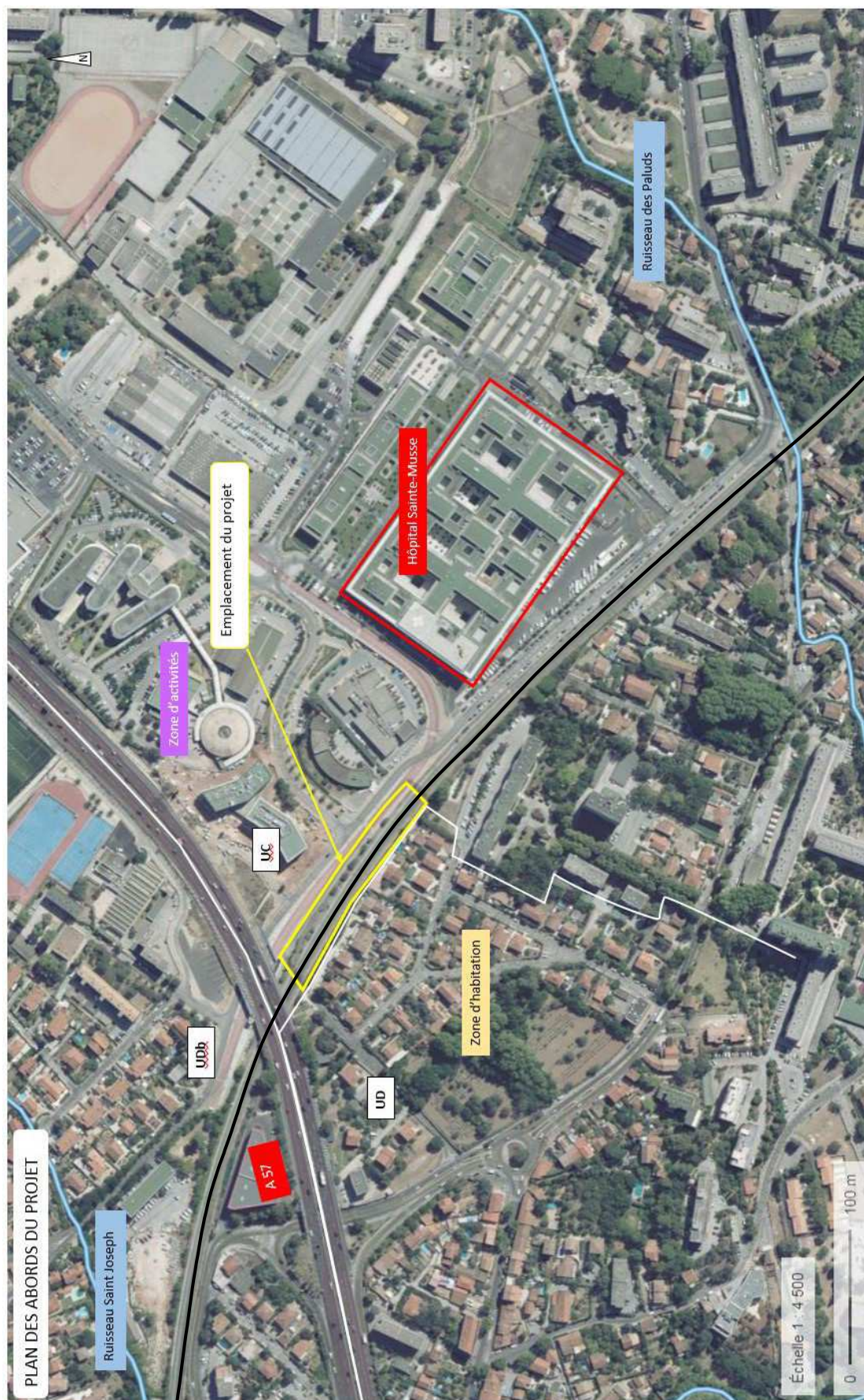


*Figure 3 : Vue en perspective “hors environnement immédiat” – Gares & Connexions, février 2018*



*Figure 4 : Vue en perspective “hors environnement immédiat” – Gares & Connexions, février 2018*

Annexe 5 : Plan des abords du projet (Géoportail, Photographie aérienne)



Annexe 6 : Situation géographique de la zone de travaux vis-à-vis du milieu naturel environnant

